



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE



SANTEXPO 2024

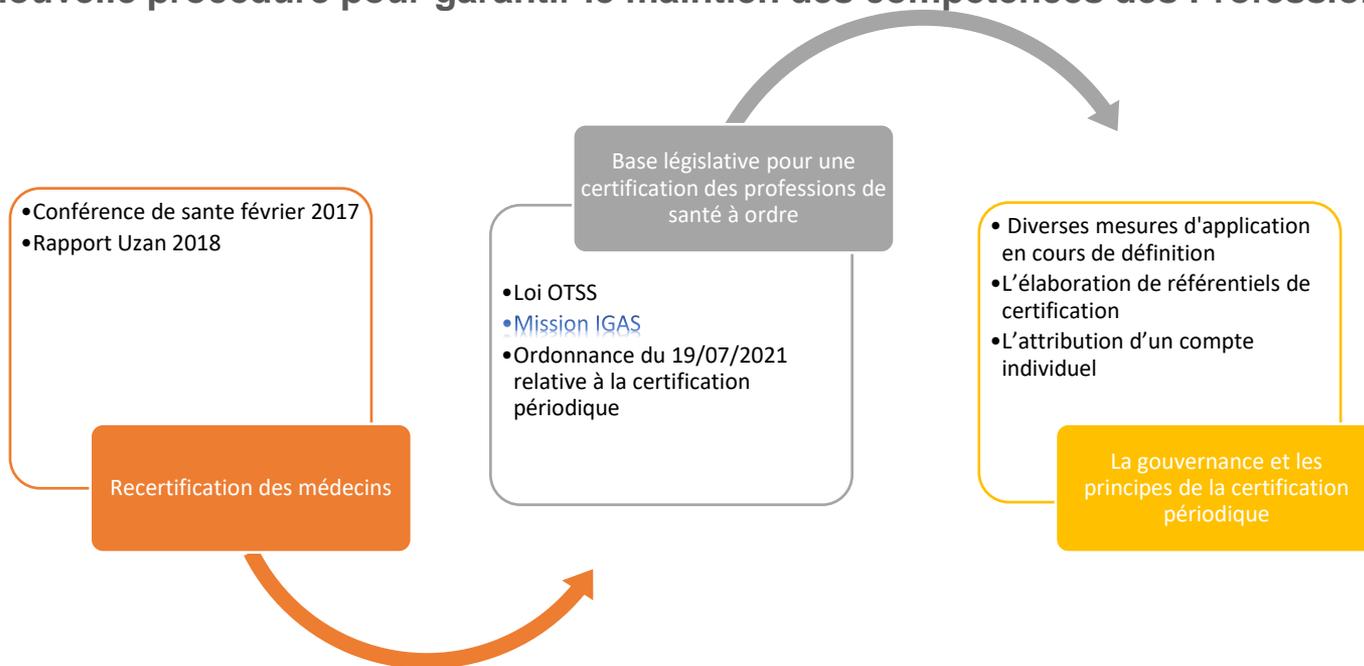
Certification Périodique des
professions de santé à ordre

Certification Périodique des 7 professions à ordre



Certification périodique des professions de santé à ordre

Une nouvelle procédure pour garantir le maintien des compétences des Professionnels de santé



La procédure de certification périodique

Enjeux

Réalisation d'actions individuelles et collectives prévues par les référentiels de certification :

- Veiller à l'éthique des pratiques professionnelles,
 - Assurer le développement de la pluri et l'inter professionnalité,
 - Intégrer les pratiques innovantes, écoresponsables, et utiliser le numérique en santé pour améliorer la qualité et la sécurité des parcours de santé et l'information des patients et usagers,
 - Valoriser les actions d'Evaluation des Pratiques Professionnelles et de Gestion des Risques réalisées dans les établissements de santé.
-



Axe 1 : Améliorer les connaissances et les compétences
Axe 2 : Renforcer la qualité des pratiques

Pilotage DGOS

Gouvernance CNCP



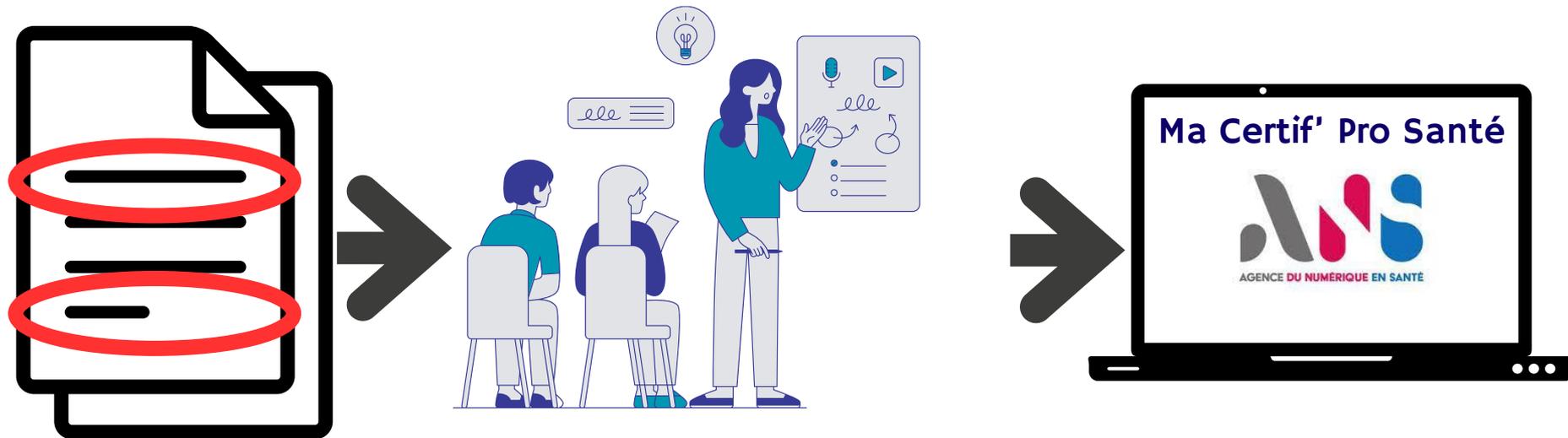
SANTEXPO 2024



Axe 3 : Améliorer la relation avec les patients

Axe 4 : Mieux prendre en compte sa propre santé

Choix des actions par le professionnel de santé,
en lien avec son employeur lorsqu'il est salarié



- ✓ Actions de formation (DPC, formation continue, accréditation...)
- ✓ Actions réflexives individuelles ou collectives pouvant être proposées par les structures d'exercices (Qualité, Gestion des risques, Evaluation des pratiques professionnelles...)

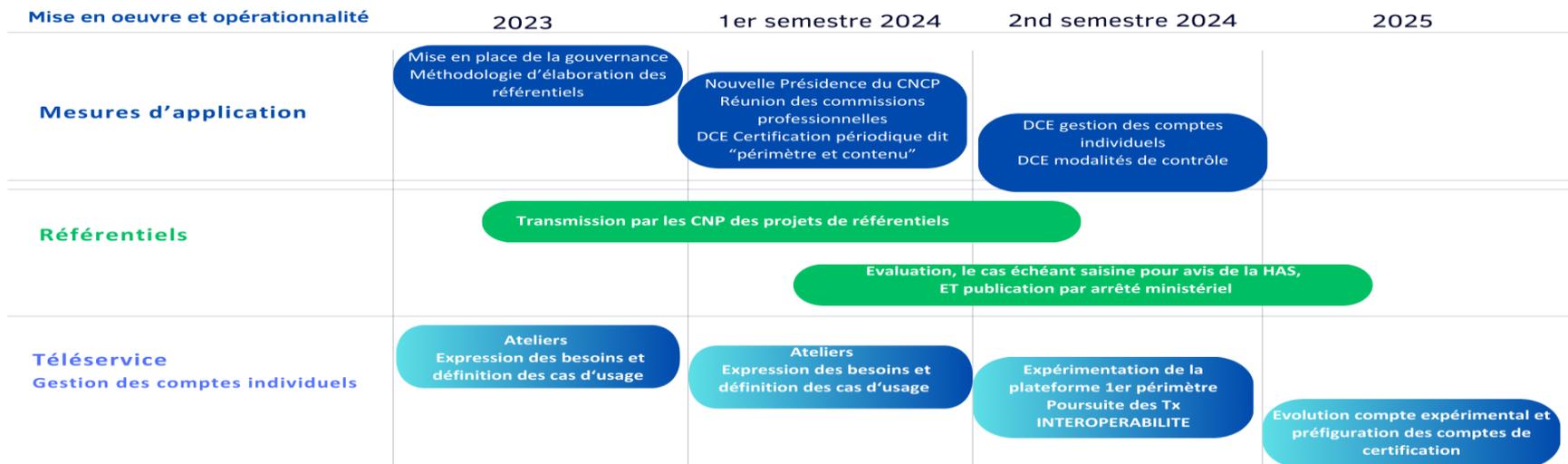
SANTEXPO 2024

Prise en compte des actions réalisées
dans son compte individuel

Calendrier

Mise en œuvre et opérationnalité

La procédure de certification périodique



Une plateforme numérique au service des professionnels de santé et à toutes les parties prenantes pour faciliter l'application de ce nouveau dispositif

Périmètre et objectifs

- Fournir un service de gestion de comptes individuels retraçant les actions de certification que le PS aura menées
- Chaque PS aura un compte individuel dans cette plateforme

L'**ANS** a été désignée comme **autorité administrative** assurant la **gestion des comptes individuels**

Principe directeur retenu : ne pas induire de charge administrative supplémentaires pour le PS

Favoriser
l'alimentation
automatique
des comptes
individuels

Notifications
régulière pour
donner de la
visibilité sur le
niveau
d'avancement

Simplicité et
ergonomie
d'utilisation

Garantir sécurité
et fiabilité des
données

- Authentification fiable et robuste
- Conservation/Accès sécurisée des données

Les grandes étapes d'un cycle de certification pour un PS

Démarrage d'un cycle de certification

Le Professionnel de santé

- Active son compte individuel ;
- Valide l'exercice professionnel sur lequel il doit être certifié, le cas échéant en lien avec son ordre professionnel ;

=> Et se connecte à la Plateforme pour s'enregistrer.

Parcours de certification

Le Professionnel de santé

- Est acteur de son parcours de certification ;
- Définit à partir de son référentiel, les actions à réaliser le cas échéant en lien avec son employeur (dont le SSA), pour assurer le maintien de ses compétences,

=> A la possibilité de consulter son tableau de bord et/ou reçoit une notification régulière pour l'avertir de son niveau d'avancement.

Accompagnement / Contrôle de la certification

Les Ordres professionnels sont chargés d'assurer un suivi et le contrôle pour la certification des professionnels de santé.

Les attestations de certification seront attribuées par les Ordres professionnels.

Pilotage/suivi du dispositif

Mise à disposition de tableaux de bord pour CNP/Ordres/Etablissements/DGOS pour le suivi :

- niveau d'avancement global de la certification des professionnels de santé ;
- qualité et pertinence des formations.....



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SANTEXPO 2024